



## Modification titre de propriété

Par **Cenobyte33**, le **26/05/2014** à **19:08**

Bonjour,

J'ai acquis seul ( à l'époque ma compagne n'avait pas de revenus) un bien immobilier qui constitue la résidence principale de ma compagne, mes enfants et moi-même.

Ma compagne (nous ne sommes ni mariés ni pacsés) et moi souhaitons être propriétaires ensemble de cette maison.

Il s'agirait de refaire un prêt auprès de la banque mais quid de la modification du titre de propriété.

Merci d'avance de vos lumières,

Bien cordialement,

Par **domat**, le **26/05/2014** à **20:04**

bjr,

pour que vous soyez tous les deux propriétaires de ce bien , il faut modifier le titre de propriété soit par une vente soit par une donation par acte notarié.

le financement d'un bien immobilier ne rend pas automatiquement propriétaire seul un acte authentique avec publication au fichier immobilier du service de la publicité foncière a ce pouvoir.

cdt

Par **janus2fr**, le **27/05/2014** à **09:08**

Bonjour,

Et je précise que, bien sur, ceci ne se fera pas sans frais à payer...